



## DÉCISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

**DEC25\_120 - Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 1 "Diagnostic et mission complète de maîtrise d'œuvre" pour l'extension de l'école élémentaire pour 4 classes supplémentaires et du périscolaire de la consultation de marché de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation pour l'extension du groupe scolaire Émile Glay**

Le Maire de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2194-8,

Vu la délibération n° 24\_078 du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs au Maire, notamment son alinéa 4,

Vu la décision n° DEC.23\_007 en date du 20 janvier 2023 portant sur le marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation pour l'extension du groupe scolaire Émile Glay – Lot n° 1 Diagnostic et mission complète de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école élémentaire pour 4 classes supplémentaires et du périscolaire,

Vu le lot n° 1 « Diagnostic et mission complète de maîtrise d'œuvre » du marché conclu avec le groupement de sociétés, constitué par A5A ARCHITECTES, Architecte et la Société ETHIC INGENIERIE DEVELOPPEMENT, notifié le 31 janvier 2023, pour l'extension de l'école élémentaire pour 4 classes supplémentaires et du périscolaire de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation pour l'extension du groupe scolaire Émile Glay, d'un montant de 131 048 € HT,

Considérant que le lot n° 1 « Diagnostic et mission complète de maîtrise d'œuvre » du marché prévoyait une Enveloppe Financière Prévisionnelle affectée aux travaux (EFP) et un taux de rémunération provisoire (t),

Considérant qu'il est donc nécessaire de passer un avenant afin de fixer le coût prévisionnel des travaux (CPrev) indispensable au calcul du forfait définitif de rémunération,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'adopter les termes de l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Diagnostic et mission complète de maîtrise d'œuvre » pour l'extension de l'école élémentaire pour 4 classes supplémentaires et du périscolaire de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation pour l'extension du groupe scolaire Émile Glay.

**Article 2** : De signer l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Diagnostic et mission complète de maîtrise d'œuvre » pour l'extension de l'école élémentaire pour 4 classes supplémentaires et du périscolaire de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation pour l'extension du groupe scolaire Émile Glay avec le groupement de société constitué par A5A ARCHITECTES, sise 21, rue Damesme, 75013 PARIS et la société ETHIC INGENIERIE DEVELOPPEMENT, sise 33, rue du Maine, 75015 PARIS.

**Article 3** : De préciser que l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Diagnostic et mission complète de maîtrise d'œuvre » pour l'extension de l'école élémentaire pour 4 classes supplémentaires et du périscolaire de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation pour l'extension du groupe scolaire Émile Glay représente une incidence financière de – 1 555,50 € HT, soit – 1,19 % de diminution.

**Article 4** : De dire que les crédits sont prévus au budget.

**Article 5** : De préciser que Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier principal d'Argenteuil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 18 juin 2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,

Miloud GOUAL

Mis en ligne sur le site de la ville le : 25/06/2025